



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

RELEVÉ DES DÉCISIONS
CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 05 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - SCHMITT Marie-Gil – DE CORO - MM AUBIN Dimitri - COULON Daniel – BECHARD Alain - NEVEU James - M. REBUFFAT Jacky

ABSENTS EXCUSES : Mmes FOURES Josiane - POULLET Danielle – PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia
-- MM ALTIER Jonathan

PROCURATIONS : Mme POULLET à M. TIXADOR
Mme FOURES à Mme HURLIN
Mme PANAFIEU à M. CHABAUD
Mme MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT J.

Soit 18 votants

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance

1. **Désignation du secrétaire** : Mme ARNAUD GIBOULET est désignée secrétaire de séance.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025**

Le compte rendu de la séance du 17 septembre est adopté à l'unanimité.

3. **Protection sociale complémentaire santé : approbation de la participation employeur**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une participation mensuelle de 15 € aux agents bénéficiant d'un contrat avec une mutuelle santé labellisée.

4. Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe à 10 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipements.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

5. Avenant n° 1 à la convention signée avec l'US Régordane

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 à la convention signée avec l'US Foot La Régordane, de Saint-Génies-de-Malgoirès, afin d'intégrer la participation aux dépenses d'électricité annuelle de 250,00 €.

6. Poste ORATOIRE : approbation du lancement des études de la tranche 2

Les études réalisées par le syndicat TERRITOIRE ENERGIE (ex SMEG) sur la tranche 2 des travaux à réaliser sur le poste Oratoire sont approuvées à l'unanimité.

7. Décision modificative N° 1 du budget général

La décision modificative n° 1 permettant essentiellement de régulariser les opérations de remboursement des travaux sur le réseau pluvial par la CANIM, est approuvée à l'unanimité.

8. Convention de prêt avec le SMGG (parcelle cadastrée AW n° 78)

La convention de prêt à usage avec le syndicat mixte des gorges du gardon, pour la mise à disposition de la parcelle AW n° 78 qui permet au SMGG de stationner ses véhicules, est adoptée à l'unanimité.

9. Intégration dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée AR 202

L'incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section AR n° 202, est approuvée à l'unanimité.

10. Attribution marché des assurances

Suite à la consultation lancée pour le renouvellement des contrats d'assurances, le conseil municipal a attribué les 3 lots suivants à la SMACL :

Lot 1 dommage aux bines : 8 417,41 €

Lot 2 responsabilité civile : 2 263,00 €

Lot 3 Flotte automobile : 2 292,56 €

11. Questions diverses :

Retenu dans le cadre du dispositif VILLAGES d'AVENIR, l'îlot GOUPIL va faire l'objet d'un diagnostic par la DDTM. Une vingtaine de personnes seront conviées à un atelier avec les techniciens de la DDTM.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

